



Département de la Drôme
Commune de Sainte Jalle

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

SÉANCE DU JEUDI 23 MARS 2023

~~~~~

Date de convocation : 16 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 mars, le conseil municipal convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège RANCON, Maire.

Conseillers en exercice présents : ANTOINE David, BONNIFACY Laurent, BROSILLE Fabien, LIOTAUD Benjamin, ROUX Frédéric, SEGUIN Stéphane et COQUET Laurence

Absent : ARMAND Marie-Noëlle excusée – pouvoir donné à MME COQUET Laurence

AUDEOUD Jean-Pierre excusé – pouvoir donné à Mr ANTOINE David

Madame COQUET Laurence a été nommée secrétaire de séance.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Mme le Maire demande le rajout de 5 points à l'ordre du jour :

- Désignation juré d'assise
- Devis M. Eisenbart
- RIFSEEP- Délibération
- Prime de responsabilité en tant que régisseur non versée depuis 2019 – Délibération
- Devis pour la DECI + demande de subvention à 80% à l'état.

L'ensemble des Conseillers accepte la demande

### 1) Compte-rendu du conseil du 26 JANVIER 2023

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### 2) Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2024

En application du Code de Procédure Pénale et sur la base du décret n°2022-1702 du 29 décembre 2022, un juré d'assise doit être désigné, pour l'année 2024, par tirage au sort parmi les électeurs de notre commune.

Mme le Maire procède au tirage au sort.

### 3) Devis Eisenbart Quentin

Deux devis ont été demandés à l'entreprise Eisenbart Quentin pour effectuer l'aménagement de l'entrée du village- parking.

Le premier devis est de 1988€ pour fabriquer la structure de l'escalier et la pose

Voté à l'unanimité

Le deuxième devis est de 2 604 € pour effectuer une rambarde de sécurité au théâtre de Verdure. Après discussion, le devis est proposé au vote :

Voté à l'unanimité

### 4) Modification de la délibération 2018-08-01C relative au RIFSEEP

Mme Le maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des modifications sur la délibération du 27 août 2018.

- Le paragraphe « 1-E Les modalités de maintien ou de suppression de l'I.F.S.E. » est remplacé par les dispositions suivantes

Dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat :

- En cas de congé pour accident de service ou maladie professionnelle (CITIS), l'I.F.S.E. suivra le sort du traitement ;
- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité et accueil de l'enfant ou pour adoption, l'I.F.S.E. sera maintenue intégralement ;
- En cas de congé de maladie (CMO), congé longue maladie (CLM), longue durée (CLD) et grave maladie (CGM), le versement de l'I.F.S.E. est suspendu.

- Le paragraphe « 1- F Modalités de versement de l'IFSE » est remplacé par les dispositions suivantes :

L'indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) est versée mensuellement.

Par ailleurs, un complément d'IFSE, correspondant à la prime annuelle est versé aux agents au mois de novembre.

- Le paragraphe « 2-D Les modalités de maintien ou de suppression du C.I.A. » est remplacé par les dispositions suivantes :

Dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat :

- En cas de congé pour accident de service ou maladie professionnelle (CITIS), le C.I.A. suivra le sort du traitement ;
- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, le C.I.A. sera maintenu intégralement ;
- En cas de congé de maladie (CMO), congé longue maladie (CLM), longue durée (CLD) et grave maladie (CGM), le versement du C.I.A. est suspendu.

Le reste des dispositions de la délibération 2018-08-01 C du 27 août 2018 est inchangé.

**Mme Le maire propose au vote** d'annuler la délibération 2022-11-24C du 24 novembre 2022

Voté à l'unanimité

**Mme Le maire propose au vote** d'adopter les modifications de la délibération 2018-08-01 C relative au RIFSEEP telles qu'elles sont exposées.

Voté à l'unanimité

5) **Prime de responsabilité en tant que régisseur du camping**

Il a été constaté que depuis 2019, la prime de responsabilité en tant que régisseur du camping n'a pas été versée à Mme Eysseric alors que cette prime était prévue dans le contrat d'embauche. Cette prime est de 140€ par an et est prévue dans le contrat du régisseur.

Le maire propose au conseil municipal de régulariser la situation et demande au conseil de pouvoir verser la somme de 560€ à Mme Annie Eysseric de manière trimestrielle

Voté à l'unanimité

6) **Programme travaux DECI 2023 (Défense extérieure contre incendie)**

Un vaste programme a été mis en place par la DECI avec des montants très onéreux afin que tous les quartiers de la commune soient desservis par un système de poteaux incendie ou des bâches de réserve d'eau.

Un projet a été déjà voté en 2022 mais n'a pas pu être fait par le DECI suite à une demande trop importante de communes. La commune de Ste Jalle n'a pas été prioritaire.

Après une réflexion technique, nous avons retenu pour le nouveau projet l'installation de 2 poteaux incendie pour un montant de 7 144.55 € soit 8 573.46 € TTC.

Mme Le maire propose de voter ces travaux aux conseillers

Voté à l'unanimité

Le conseil autorise Mme le Maire à refaire une demande de subvention DETR auprès de l'état à hauteur de 80 % et d'inscrire ce projet dans le budget 2023.

7) **Tableaux d'investissements pour budgets 2023**

Mme le maire présente les différents projets d'investissements pour l'année 2023 et les montants nécessaires pour les mener à bien.

Eglise notre Dame de Beauvert : 50 000€

DECI : 8 573€ TTC

Cimetière-Agrandissement : 115 000€ TTC

Achat nouveau véhicule technique : 15 000€ TTC

Grange communale-Enveloppe pour étude : 6 000€ TTC

Voirie Gros Pascal : 2 000€ TTC

Aménagement parking entrée du village : 5 100 € TTC

Élagage platanes : 3 120€ TTC

Tables piques nique et bancs : 5 172€ TTC  
Achat tronçonneuse : 600€ TTC  
Extincteurs pour bâtiments communaux : 860€ TTC  
Achat terrain : 2 860€ TTC  
Mobilier camping : 1 650€ TTC  
Imprévus : 17 565€  
Soit un total d'investissement de 220 000€

L'ensemble du conseil valide à l'unanimité les propositions des projets d'investissement pour 2023 et autorise Mme Le maire à faire toutes les demandes de subventions pouvant aider la commune à les financer.

#### 8) **Subvention du syndicat de soutien de l'Abricot des Baronnie**

Une subvention exceptionnelle est demandée à la commune pour le soutien de l'abricot suite à la sécheresse.

Le maire sollicite les élus.

Après avoir délibéré, le maire propose de mettre au vote cette demande de subvention.

Pour 8

Contre 0

Abstention : 2

Les conseillers décident d'attribuer le montant de 100€

#### 9) **Avenir de la Licence IV**

Mme Le maire explique que la commune a une Licence IV. Cette Licence doit être utilisée au minimum tous les 5 ans. La commune si elle n'utilise pas cette Licence avant le 31 avril va la perdre.

Il y a deux possibilités soit nous trouvons un établissement qui nous loue cette licence soit nous la mettons à la vente.

Après discussion le conseil municipal autorise Mme le Maire à prendre toutes dispositions pour Vendre cette licence au prix de 8.000 € à débattre ou la louer au prix de 100 € mensuel.

**Voté à l'unanimité**

#### 10) **Taux de TFPB (taxe foncière sur propriété bâtie)**

La direction générale des Finances Publiques demande aux communes de voter en 2023 les taux des taxes directes locales.

Après délibération, le conseil décide de garder les même taux que l'année précédente.

Voté à l'unanimité

#### 11) **Terrasse existante devant l'hôtel ex Espadon sur le domaine public.**

Mme Le maire explique aux conseillers que la terrasse existante devant l'hôtel ex Espadon est sur le domaine public.

Après discussion, il est décidé d'attendre de voir le devenir du local pour décider de ce que fera le conseil municipal vis-à-vis du nouveau propriétaire.

## 12) Divers

### - 1<sup>ère</sup> réunion création nouveau cimetière

Une réunion pour les travaux du cimetière a été faite le mardi 14 avec tous les intervenants. Les premiers travaux devaient débuter début Avril avec le nettoyage et le busage du fossé par M. AUMAGE devant le terrain de la future extension, ce qui, à l'heure actuelle, est déjà fait. L'entreprise BERTONA devant prendre le relais pour le terrassement vers le 15 Avril

### - participation panier solidaire

Une demande de panier solidaire a été demandée par un habitant de Ste Jalle. Après une réunion, il a été décidé d'attribuer ce panier solidaire lorsque la personne a ces enfants présents dans le foyer.

### - Présentation du festival La Spirale du Bruit

Mr MUZY Medhi et LE GURUN Simon sont venus présenter leur projet de renouveler le Festival La Spirale du Bruit qu'ils souhaitent faire le 23 septembre 2023. Plusieurs animations : marché des créateurs et des producteurs, baptême de parapentes, projections de film, spectacle de clowns... seront proposées tout au long de la journée. Une soirée concert sera également proposée.

Le conseil accepte mais avec certaines conditions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil municipal est levé à 21h40.

AUDEOUS J P

Poussier M Armand